

LETTRE D'ADHÉSION

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les modalités d'adhésion à l'association D'ARGILES. Dans le cas où vous seriez intéressé(e), nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les documents mentionnés :

- Un curriculum vitae,
- Un Justificatif de statut professionnel récent (moins de 3 mois) avec mention de l'activité principale :
 - Chambre des métiers (D1)
 - Maison des Artistes (Numéro d'ordre)- (Accord provisoire la première année en attendant le justificatif de caisse d'assurance sociale la seconde année)
 - Profession libérale (relevé d'URSSAF)
 - Pour les autres statuts professionnels, nous contacter. Le CA étudiera les dossiers au cas par cas.
- Un justificatif de résidence en région Rhône-Alpes
- Trois photos numériques minimum **de bonne qualité** (300 dpi) représentatives de votre travail céramique actuel, un portrait et une photo de votre atelier

Vos photos doivent être nommées, ex : DUPONT1, DUPONT2, DUPONT3, etc.

Ces photos seront conservées dans la dropbox de l'association pour actualiser le site et les réseaux si votre candidature est acceptée.

- La mention d'un « parrain » ou « marraine » déjà membre de D'ARGILES.
- Le formulaire d'adhésion rempli et signé.
- Un chèque du montant de l'adhésion à l'ordre de « D'ARGILES » qui vous sera rendu si votre adhésion n'est pas retenue. (Voir tableau Cotisations / tarifs 2022 à la fin du document)

Attention, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre parrain qui vous expliquera les différentes versions de la cotisation en fonction de la manière dont vous travaillez (seul, en couple), si vous êtes en difficulté ou si vous postulez pour une « Graine D'ARGILES » et enfin les possibilités que nous proposons pour la régler en plusieurs fois.

Nous sommes tous plus ou moins réfractaires devoir nous justifier, ce n'est donc pas par plaisir que nous vous demandons toutes ces pièces justificatives, mais dès sa création, les membres de l'association ont souhaité que celle-ci ne regroupe que des professionnels et cette position a été renouvelée plusieurs reprises. Il en va de notre crédibilité vis vis de nos partenaires institutionnels. Le statut professionnel est la conséquence d'une législation qui implique des obligations fiscales et sociales. C'est enfin la volonté de s'inscrire dans un système de solidarité. C'est le CA qui traite les demandes d'adhésion. Il se réunit régulièrement et examinera votre candidature lors d'une prochaine réunion. Ses décisions sont souveraines et il n'a pas les justifier.

Les critères de sélection vont non seulement porter sur la qualité plastique et la maîtrise de la technique employée, mais aussi sur les motivations qui vous amènent à soumettre votre candidature.

Être adhérent D'ARGILES, c'est un état d'esprit, c'est la volonté de travailler ensemble, selon des axes définis en Assemblée Générale.

Ce n'est donc pas l'assurance d'être sélectionné sur les marchés : l'entrée dans les marchés de potiers D'ARGILES n'est pas liée votre adhésion, chaque marché a son comité de sélection indépendant. Pour celui-ci, votre appartenance ou non l'association n'entre pas dans les critères de choix. Ce n'est pas non plus du corporatisme ou du syndicalisme professionnel : D'ARGILES est une association ouverte et conviviale.

Nous accordons beaucoup d'importance au parrainage de votre demande:

- Être parrain d'un nouvel adhérent, ce n'est pas anodin, les potiers D'ARGILES le savent et cela nous permet de jauger votre motivation et votre professionnalisme auprès d'un collègue qui connaît bien le fonctionnement de D'ARGILES.

- Votre parrain ou marraine a aussi pour rôle de venir vous présenter devant le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale et de vous aider vous intégrer dans l'association.

Attention, si votre dossier est incomplet, il ne pourra être traité. merci de votre compréhension.

Cordialement, L'association D'Argiles.

Merci d'envoyer votre DOSSIER COMPLET, documents et photos par mail ou WeTransfer à : presidencedargiles@gmail.com , et votre chèque par courrier à : Clémence FOUILHÉ, 410 rte des Réalières, 26300 Chateauneuf / Isère.

COTISATIONS - TARIFS 2022

| | | | |
|----------------------------|------------|--|-------|
| Membre Actif | 1 personne | | 90 € |
| | couple | | 135 € |
| Membre Actif en difficulté | 1 personne | aucun justificatif n'est demandé | 63 € |
| | couple | | 94 € |
| Membre associé | | | 126 € |
| Graines d'Argiles | | | 36 € |
| Membre retraité | | concerne des membres retraités entrés dans l'asso avant leur retraite. | 36 € |